RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1986 B 28381
Numéro SIREN : 337 779 409
Nom ou dénomination : S O F I M A S

Ce dépôt a été enregistré le 05/04/2022 sous le numéro de dépôt 8436

SOFIMAS
Société par Actions Simplifiée au capital de 648 000 €
Siège social : 54 avenue de Normandie, 94517 RUNGIS
337 779 409 RCS CRÉTEIL

* * * * *

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 FÉVRIER 2022

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2021 s'élevant à 116.503 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 116.503 €

En totalité au compte « Autres réserves ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

[...]

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président, prend acte que :

- le mandat des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant de la Société arrivent à expiration à l'issue des présentes,

- l'article L. 823-1 du Code de commerce rend désormais facultative la nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant lorsque le Commissaire aux comptes titulaire n'est pas une personne physique ou une société unipersonnelle,

Et décide en conséquence :

- de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société B.R.C. pour une durée de 6 exercices arrivant à expiration à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2027,

- de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de la société ORFAC.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour faire toute publicité ou formalité prévue par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

Le Président
Frédéric MASSE